

Communication

Mars
2017

Dossier de presse

A31 - viaduc d'Autreville

Modification des conditions de circulation



Direction interdépartementale des routes Est
10 et 16 promenade des Canaux - BP 82120 - 54021 NANCY cedex



www.dir-est.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

« A31 - Modification des conditions de circulation sur le viaduc d'Autreville »

Du lundi 27 au vendredi 31 mars 2017, la direction interdépartementale des Routes de l'Est (DIR Est) va procéder à la modification des conditions de la circulation au niveau du viaduc situé sur l'A31 qui enjambe la Moselle, à hauteur des communes de Belleville et Autreville.

Le viaduc supportant les deux sens de circulation a fait l'objet d'une réparation durant l'été 2016. Celle-ci a mis en évidence une fatigue importante du tablier sous les voies supportant le trafic poids lourds.

Pour préserver la structure de l'ouvrage, sous les voies lentes notamment, les deux voies de circulation seront recentrées sur le viaduc.

Pour procéder à cette modification, des basculements seront nécessaires, uniquement la nuit et alternativement dans chaque sens.

Pendant les nuits concernées, la vitesse sera réduite à 70 km/h et jusqu'à 50 km/h dans les zones sensibles où la circulation sera basculée sur le sens opposé et en voies réduites.

Les nouvelles conditions de circulation sur cette section permettront ensuite de maintenir la vitesse à 110 km/h.

Par ailleurs, du lundi 03 au vendredi 28 avril 2017, le viaduc fera l'objet d'une inspection détaillée à l'aide d'une nacelle stationnée sur la bande d'arrêt d'urgence en journée. La vitesse sera réduite à 90 km/h dans le sens Nancy vers Metz, du lundi 03 au vendredi 14 avril, puis dans le sens Metz vers Nancy du lundi 17 avril au vendredi 28 avril.

**La DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension.
Elle leur recommande la plus grande prudence et la modération de leur vitesse sur cette section pour leur propre sécurité et celle du personnel travaillant sur la route.**

Contact presse :
Suzanne Tschaeglé
Tél : 03.83.50.96.37
06 19 18 05 57



A – Des fissures détectées lors des travaux en 2016

De par sa conception, le tablier métallique du viaduc d'Autreville présente une grande souplesse et une forte sensibilité aux effets thermiques si bien que la chaussée se dégrade au fil du temps et doit être remplacée périodiquement.

La DIR Est intervient régulièrement sur cet ouvrage en matière d'entretien.

De mai à novembre 2016, la DIR Est a fait procéder à des travaux de remplacement d'étanchéité, mais aussi à des travaux permettant de remédier aux pathologies constatées lors des dernières inspections de l'ouvrage (appareils d'appui) et de renforcement de l'ouvrage pour faciliter les interventions ultérieures.

Lors de ces travaux, des fissures ont été décelées sur le tablier au niveau du platelage. Elles traduisent une fatigue de certaines parties de l'ouvrage, qu'il va falloir traiter.



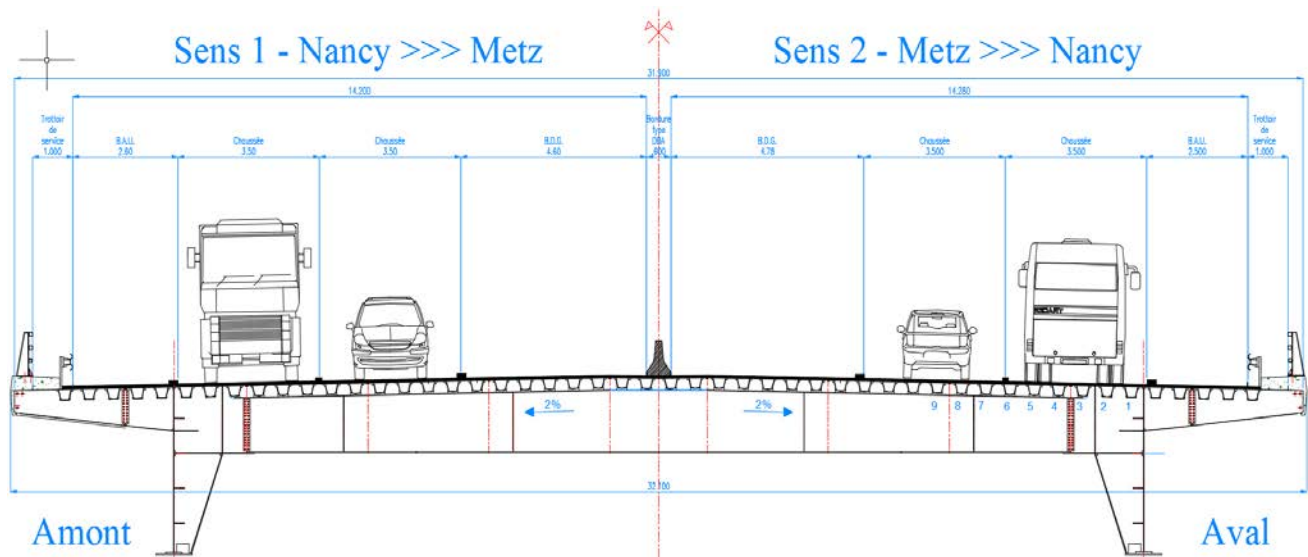
Dès à présent, il est nécessaire de soulager les voies lentes et mettre l'ouvrage sous surveillance renforcée, en attendant de réaliser des travaux de réparation dans l'année.

B – Décalage des voies de circulation

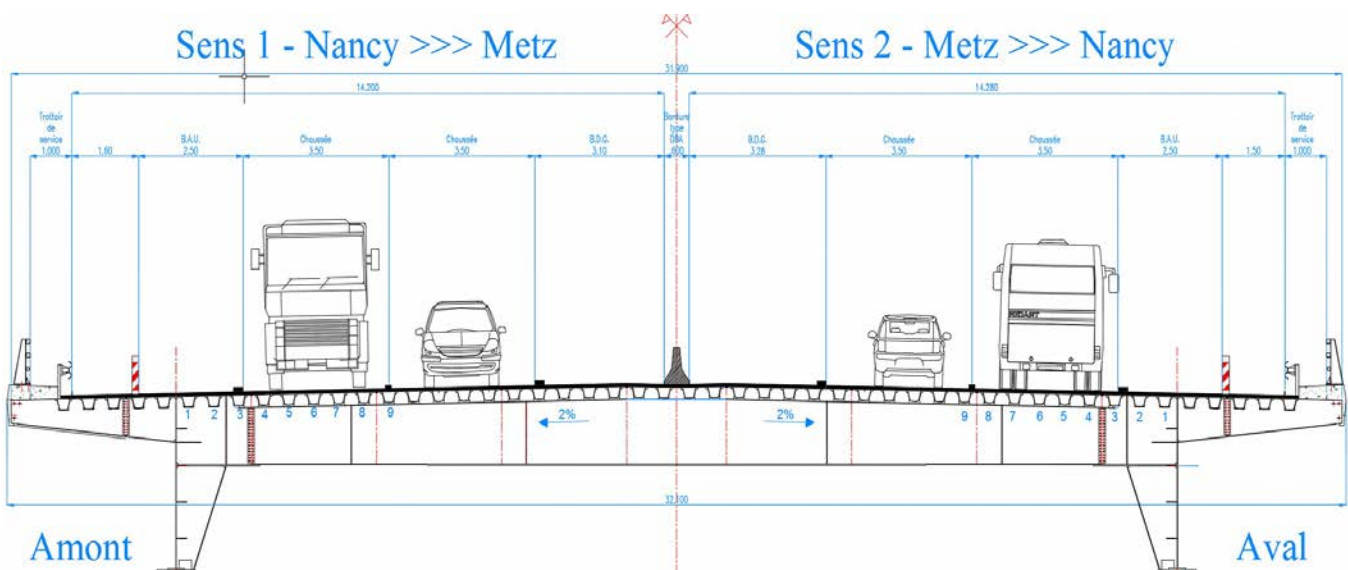
Le décalage des voies, afin de soulager le trafic lourd sur les parties de l'ouvrage les plus dégradées, sera réalisé progressivement 250 m en amont et en aval de l'ouvrage pour rejoindre le tracé de l'A31.

Cette modification, bien que perceptible, permettra à la fois de maintenir une bande d'arrêt d'urgence opérationnelle, mais aussi une vitesse de circulation normale à 110 km/h.

Configuration initiale



Nouvelle configuration



C – Inspection détaillée de l’ouvrage

Afin d’établir le contenu précis des travaux à réaliser dans l’année sur l’ouvrage, le viaduc fera l’objet d’une inspection détaillée, à l’aide d’une nacelle stationnée sur la bande d’arrêt d’urgence en journée, par le Centre d’Études et d’Expertises sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement (CEREMA) du 3 avril au 28 avril (2 semaines par sens de circulation).

La vitesse sera alors réduite à 90 km/h (2 semaines par sens).

La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est (créée par décret du 16 mars 2006) est un service du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer.

Son réseau de 1 650 km traverse 12 départements du quart Nord-Est de la France. Il est composé des routes nationales et des autoroutes non concédées (gratuites) de ce secteur.

Plus de 1 000 agents travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy
- de 3 divisions d'exploitation : Besançon, Metz et Strasbourg
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain, SIR Alsace Franche-Comté

